



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 18 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 13 Votants : 14

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Nicolas DESCHAMPS, Elsa MILVOY, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Ehouarn DE BONVILLER, Isabelle COMTE, Benoit ARTAULT, Marie BOURGAIN, Philippe MAES.

Absentes excusées :

Gaëlle PALMADE et Lyudmyla GUICHON

Pouvoir :

Gaëlle PALMADE a donné pouvoir à Pascale MEYER

Secrétaire de séance : Benoit ARTAULT

N°09/2020 – Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-2,

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par un vote à main levée à l'unanimité par 14 voix pour :

- d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au Maire.
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guy DERBOIS